

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	126 (2018)
Artikel:	Vigne et politique (XIXe-XXe siècles), une influence à géométrie variable?
Autor:	Meuwly, Olivier
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-954808

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OLIVIER MEUWLY

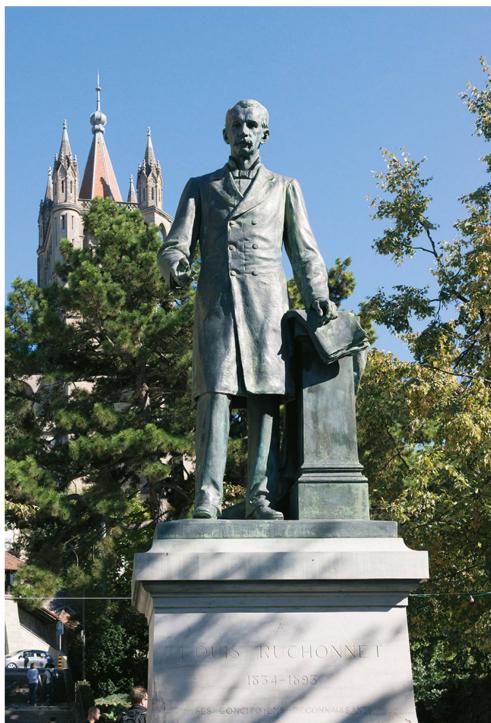
VIGNE ET POLITIQUE (XIX^E-XX^E SIÈCLES), UNE INFLUENCE À GÉOMÉTRIE VARIABLE ?

Le canton de Vaud, pays de vignes et de champs : cette description hante l'imaginaire local au point d'oblitérer, longtemps, une autre réalité économique, portée par l'industrialisation naissante du XIX^e siècle, solide bien que moins vigoureuse qu'à Genève ou à Zurich. Il n'empêche : le canton de Vaud baigne dans une mythologie viticole qui a largement contribué à en dessiner l'âme. En 1815, pleurant la perte définitive de leur grenier argovien, les Bernois ne se lamentaient-ils pas en même temps de l'évanouissement de leur caveau vaudois, voué désormais à alimenter de ses nectars l'ancien Pays de Vaud dont la souveraineté, au sein de la Confédération helvétique, avait été confirmée au Congrès de Vienne ?

L'importance de la vigne pour comprendre la société vaudoise est indiscutable : malgré les dégâts commis par le phylloxéra, le XIX^e siècle correspond à l'âge d'or de l'économie viticole vaudoise. Le vignoble du canton occupe 6880 hectares contre 3840 aujourd'hui¹. Mais quel fut son poids réel dans la construction politique de l'État cantonal ? En d'autres termes, est-il possible de mesurer l'influence que posséda l'univers qui gravite autour du cep dans la vie politique vaudoise ? La réponse, malgré les apparences, n'est pas aisée. La signification politique de la viticulture emprunte de multiples canaux, qu'on ne peut assurément réduire au nombre de ses représentants siégeant dans les Conseils de la nation. Néanmoins, tenter de repérer les délégués de la viticulture dans les législatifs et les exécutifs reste un moyen de percevoir, au moins en partie, la face visible de l'influence que les régions viticoles ont pu acquérir sur les fonctionnements politiques du canton.

L'enquête réserve cependant nombre de difficultés. Débusquer les propriétaires vignerons ne dévoile pas l'entier de la réalité sociopolitique du monde du cellier. Si leur présence révèle sans doute une partie de l'imbrication entre la vigne et le politique, elle est loin d'éclairer l'ensemble du phénomène. L'annuaire des autorités vaudoises, publié depuis 1803, s'il énumère tous les députés, se tait en général sur leur profession de base. En l'absence d'une prosopographie complète des députés vaudois,

¹ Pierre Jeanneret, «Vaud se confronte à la modernité», in Olivier Meuwly *et al.* (dir.), *Histoire vaudoise*, Lausanne/Gollion : BHV/Infolio, 2015.



Louis Ruchonnet (1834-1893), né à Lausanne, originaire de Saint-Saphorin, conseiller fédéral de 1881 à sa mort. Statue en bronze de Karl Alfred Lanz sur la place de la Madeleine à Lausanne, 1906.

l'observateur est condamné à de vagues estimations. Apparaît ainsi une foule d'assez-seurs ou de juges de paix dont un grand nombre, selon toute probabilité, étaient, à titre principal, vigneron. D'autant que, jusqu'à la Constitution de 1831, il faut être propriétaire pour pouvoir élire et, a fortiori, être élu, même s'il est vrai que le cens électoral, bien que rehaussé par la Constitution de 1814 imprégnée de l'esprit de la Restauration qui soufflait sur l'Europe, était relativement modeste².

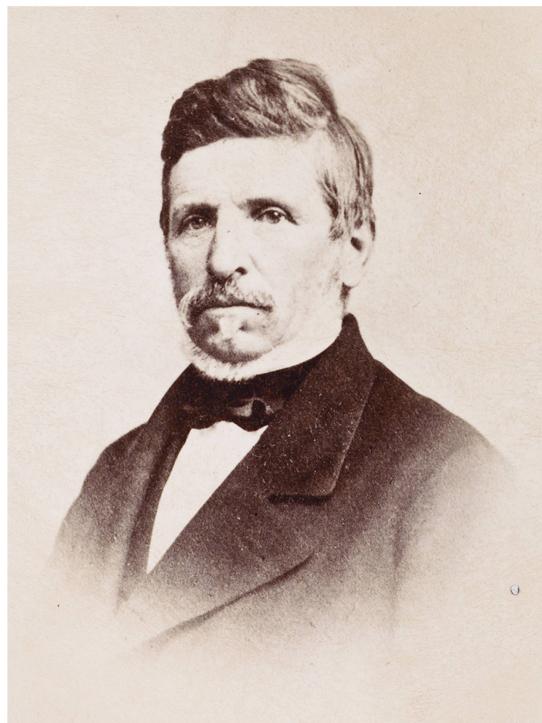
UN RÉSEAU VITICOLE PROTÉIFORME

Un autre problème souligne la mesure très aléatoire de l'impact de la vigne sur la vie politique vaudoise. Le canton se caractérise par un grand morcellement de la propriété terrienne qui rendra caduque, plus tard, la nécessité d'une réforme agraire. En outre, pour saisir la présence effective de la vigne dans la «société» politique du canton, on ne peut se borner à recenser les individus dont les liens avec les coteaux vaudois sont attestés. Car combien d'autres politiciens vaudois, avocats ou notaires souvent, sont issus de familles vigneronnes et ont conservé de profondes attaches avec leur milieu d'origine? Deux exemples illustreront notre propos. Louis Ruchonnet (1834-1893),

² Gérald Arlettaz, *Libéralisme et société dans le canton de Vaud 1814-1815*, Lausanne: BHV, 1980, (BHV 67), pp. 96-101 et 11-117.



Henri Druey (1799-1855), homme politique, avocat et journaliste.



Louis-Henri Delarageaz (1807-1891), arpenteur de métier, politicien radical, ami d'Henri Druey.

certes né à Lausanne, est originaire de Saint-Saphorin³. Or, on sait que celui qui fut conseiller fédéral de 1881 à sa mort demeura un amoureux enthousiaste du vin de Lavaux et qu'il était impossible de ne pas le croiser dans l'un ou l'autre estaminet de la capitale fédérale en train de chanter les charmes du Lavaux...

Le cas du conseiller d'État, conseiller national et colonel Louis-Henri Delarageaz (1807-1891) est emblématique. Arpenteur de formation, organisateur de la révolution radicale de 1845 aux côtés d'Henri Druey et successeur de ce dernier, élu au Conseil fédéral en 1848, comme «homme fort» de la politique cantonale, Delarageaz acquiert le statut d'un riche propriétaire foncier, et notamment d'opulents vignobles. Redoutable politicien, il sait aussi louer les vertus de sa propre production viticole qu'il vend, notamment, à une escouade de parlementaires fédéraux devenus ses fidèles clients. Et le marchandage n'est pas toléré, comme le montre l'exemple d'une tenancière d'un bistro d'Estavayer-le-Lac⁴. Delarageaz manifeste une sensibilité à fleur de peau: arborer

³ Voir Olivier Meuwly, *Louis Ruchonnet 1834-1893. Un homme d'État entre action et idéal*, Lausanne: BHV, 2006 (BHV 128).

⁴ Olivier Meuwly, *Louis-Henri Delarageaz 1807-1891. Homme politique vaudois, ami de Proudhon, grand propriétaire foncier*, Neuchâtel: Alphil, 2011, p. 399.

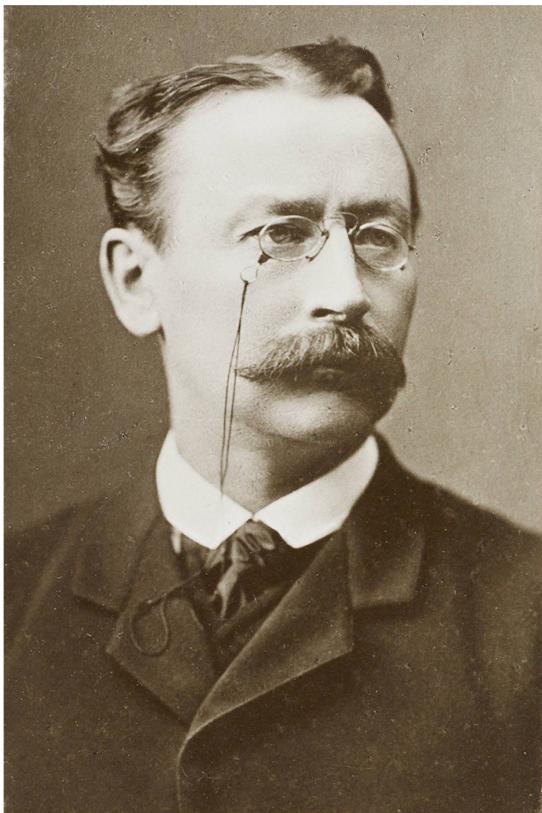
le « vin du colonel » à sa devanture est un privilège et que l'on ne prétende pas en discuter le tarif.

S'élabore ainsi un immense réseau où le travail des champs et de la vigne sous-tend profondément la société vaudoise. Guère de métier qui ne soit en définitive relié, explicitement ou à travers un dense maillage de relations amicales ou familiales, au monde de la vigne. Ce constat est renforcé par le système de milice auquel s'adosse l'activité politique cantonale et fédérale. Après avoir déposé le soc et la brante, nombre de propriétaires vigneronns occupent des fonctions plus ou moins importantes dans les justices de paix, dans les organes délibérants ou les exécutifs communaux, dans les Conseils de paroisse ou les rangs de l'armée, sans parler des associations professionnelles, sociales (chant, etc.), toutes garantes du dynamisme de la société : l'histoire de la Confrérie des Vignerons propose d'ailleurs des exemples édifiants de ces relations croisées qui tissent la réalité de la vigne dans le canton, où toutes les sphères sociales se côtoient. Le vin surgit comme le ciment symbolique d'une sociabilité où l'homme politique ne peut se défaire de l'obsédante présence de la vigne. Son action pourra-t-elle se penser à l'écart de cette vigne qui a modelé ces paysages si familiers ?

LA CONFRÉRIE DES VIGNERONS : UN CARREFOUR POLITIQUE ?

Toujours présidée par des notables importants de la région veveysanne, la Confrérie confiera à trois reprises les rênes de son destin à des politiciens cantonaux de premier plan. Louis Bonjour (1823-1875), receveur du district de Vevey et l'un des leaders de l'aile gauche radicale, accède à la présidence de la Confrérie en 1864, avant de la quitter deux ans plus tard pour entrer au Conseil d'État. Il faut attendre 1887 pour qu'une nouvelle notabilité politique soit élue Abbé-Président avec Paul Cérésole (1832-1905), figure de proie des libéraux conservateurs, qui conservera son poste jusqu'en 1899 ! Cérésole, ennemi déclaré des radicaux au pouvoir, se trouve aux antipodes politiques de Bonjour mais il serait hardi de déduire de son élection une intention cachée de la part de la Confrérie. Il avait noué une alliance avec une fraction plus à gauche des radicaux en guerre ouverte avec leur chef Delarageaz, jugé trop autoritaire. Ensemble, ils parviennent, en 1862, à renvoyer le colonel et son équipe, discrédités. L'attelage, hétéroclite, se disloque toutefois : Cérésole est contraint à la démission, en 1866. C'est dans ces circonstances que Bonjour fête son entrée au sein du gouvernement.

Louis Bonjour apparaît comme un choix de compromis : proche de cette aile rebelle du radicalisme, il prête allégeance à Ruchonnet, qui essaie de reconstruire le Parti radical, si divisé. Ces péripéties de la vie politique sociale ont-elles animé les séances de la Confrérie ? On ne le sait. Cérésole profitera du désarroi qui s'est emparé de ses adversaires, que Ruchonnet s'efforce d'apaiser. Il sera élu au Conseil fédéral en 1870.



Paul Cérésole (1832-1905), bourgeois de Vevey, homme de loi et politicien, ancien conseiller fédéral et Abbé de la Confrérie lors de la Fête des Vignerons de 1889.

L'année suivante, partisan d'une révision centralisatrice de la Constitution fédérale, il s'oppose à ses compatriotes, profondément fédéralistes. Il doit quitter le gouvernement fédéral en 1875 et se tourne vers les chemins de fer, le grand chantier du XIX^e siècle helvétique, riche en prébendes confortables mais aussi en jeux d'influence périlleux sur lesquels maints politiciens trébucheront. Colonel divisionnaire, il retrouvera le Conseil national en 1893, dans le cadre de la grande réconciliation qui rassemble les radicaux, empêtrés dans un scandale ferroviaire, et les libéraux, mais tous inquiets de la montée du socialisme.

La Confrérie n'entend pas couper les amarres avec le monde politique. Pour succéder à Cérésole en 1899, elle s'adresse à Emile Gaudard (1856-1941). Longtemps libéral, il déplore le conservatisme excessif de ses amis politiques et rejoint les radicaux dans le cadre de l'Assemblée constituante de 1885. Avocat, il entame alors une carrière politique qui le conduit sur les bancs du Grand Conseil, puis de ceux du Conseil national, où il siège de 1894 à 1928. Membre du comité central du Parti radical-démocratique présidé par Félix Bonjour, fils de Louis, Gaudard sera un politicien puissant tant dans son canton que sur la scène fédérale, bien qu'il n'ait jamais songé à endosser un mandat gouvernemental. Il conservera la présidence de la Confrérie jusqu'à sa mort. Mais

si cette dernière renonce par la suite à choisir des Abbés-Présidents politiciens, les liens entre la vigne et le monde politique ne se distendent pas. La Fédération suisse des vignerons, par exemple, ne vient-elle pas d'élire à sa tête le conseiller national et syndic d'Aigle Frédéric Borloz, propriétaire d'une fiduciaire ?

LA CUVÉE DU GRAND CONSEIL

Ces quelques cas ne doivent pas cacher la réalité: canton viticole par excellence, le Pays de Vaud laisse une place plutôt congrue aux vignerons de profession dans ses Conseils. Pierre-Yves Favez et Gilbert Marion, prolongeant les travaux pionniers de Jean-Daniel Amiguet, ont étudié le Grand Conseil de l'Acte de Médiation. Les vignerons ne sont pas légion⁵. Appartiennent à cette profession Jean Louis Bovard (1737-1826), de Villette; Jean Jacques Brélaz (1742-1812) de Lutry; Pierre François Butticaz (1772-1814), du Châtelard et de Jongny; François Louis Chappuis (1743-1813), de Rivaz; Jean Louis Paschoud (1752-1808), de Lutry. Mais quasiment tous revêtent d'autres fonctions au niveau local, syndic ou juge souvent. D'autres députés ont sans aucun doute une connivence marquée avec l'univers viticole. Ainsi en va-t-il de Georges Munier, de Tartegnin, juge au tribunal du district de Rolle, ou de Jean Louis Fonjallaz, d'Épesses, marié à une Jeanne Marie Ruchonnet, notaire, juge au tribunal du district de Lavaux et juge de paix du cercle de Cully⁶. Leurs patronymes rendent superflues maintes explications...

Fonjallaz est un nom que l'on retrouvera souvent dans l'histoire politique vaudoise. Frédéric Fonjallaz (1802-1858), propriétaire vigneron est député, syndic de Cully, conseiller national de 1854 à 1857 et commandant du 3^e arrondissement militaire du canton. Mais le Fonjallaz le plus connu est Charles Eugène (1853-1917), vigneron, juge de paix, député, conseiller d'État de 1908 à sa mort et, enfin, conseiller national de 1885 à 1908, puis à nouveau de 1910 jusqu'à la fin de sa vie. Surnommé le « Napoléon de Lavaux », il est un personnage influent, membre du comité de l'Union suisse des paysans et défenseur acharné du vin helvétique. En 1897, il juge exagérément préférentiels les tarifs accordés aux vins de provenance espagnole dans le cadre du traité commercial conclu entre la Suisse et l'Espagne. Avec le Grison Caspar Decurtins, qui s'oppose au bas niveau des prix du blé importé d'Europe centrale, il reprend l'idée du référendum sur les traités internationaux, une catégorie de textes jusque-là soustraits au verdict populaire.

Leur demande n'aboutit pas, pour l'instant, mais le processus est lancé. Après les virulentes discussions déclenchées par le traité du Gothard qui réglait le passage définitif du tunnel sous la juridiction helvétique au prix de priviléges commerciaux cédés

⁵ Pierre-Yves Favez, Gilbert Marion, *Le Grand Conseil vaudois de 1803*, Lausanne: CVG, 2003, pp. 50, 54, 61 et 143.

⁶ *Ibid.*, pp. 98 et 135.



Eugène Fonjallaz (1853-1917), vigneron d'Épesses et politicien défenseur de l'économie rurale et des vignerons en particulier.

aux Allemands et aux Italiens, il débouchera sur l'inscription du référendum sur les traités internationaux dans la Constitution, en 1921⁷. Dès la fin du XIX^e et au XX^e siècle, bien que dans une proportion plus faible que les politiciens agriculteurs, on compte encore quelques autres parlementaires fédéraux vignerons, tel François Corboz (1815-1866), d'Épesses, député, conseiller national, colonel et proche de l'aile gauche radicale. Plus tard, Frédéric Fauquex (1898-1976), président du Conseil des États en 1962 ou encore Claude Massy (1927-2015), conseiller national libéral de 1979 à 1991 ou André Perey (1931-2007), conseiller national radical de 1983 à 1994.

LES LAURIERS GOUVERNEMENTAUX

André Perey était aussi paysan, un milieu qui n'aura aucune peine à envoyer des cohortes de parlementaires à Lausanne ou à Berne. Sur les bancs du gouvernement cantonal, la présence vigneronne s'avère également rare. Est-ce dû au fait que les vignerons sont plutôt attachés à la culture libérale plutôt qu'à l'univers plus bureaucratique des

⁷ Georg Kreis, « Die Anfänge der direkten Demokratie im Bereich der Außenpolitik », in Andreas Auer (dir.), *Les origines de la démocratie directe en Suisse*, Bâle/Francfort: Helbing & Lichtenhahn, 1996, pp. 333-354.

radicaux?⁸ Entre 1899 et 1912, on trouve un négociant en vins en la personne d'Adrien Thélin (1842-1922), qui fut également conseiller aux États radical. Le premier vigneron de profession à accéder à l'exécutif cantonal est le libéral Maurice Bujard (1870-1953). Il demeurera en fonction de 1918 à 1942 et sera également conseiller national de 1922 à 1935. Il avait profité du deuxième siège gouvernemental que son parti avait conquis au sortir de la Première Guerre mondiale alors que les radicaux, encore hégémoniques, avaient décidé d'approfondir leur alliance avec les libéraux pour mieux combattre les influences des idées transportées par la Grève générale. Le plus connu des conseillers d'État vignerons reste Paul Chaudet (1904-1977), élu en 1946 puis au Conseil fédéral en 1954, représentatif de l'aile droite du radicalisme d'alors. Après l'affaire des Mirages qui entraîne sa démission en 1966, il s'engage pour la FAO et l'Association Enfants du Monde et publie divers essais dans lesquels il démontre une fine compréhension des enjeux qui enrobent la révolte de Mai 1968. Il faudra attendre 2016 pour que la viticulture vaudoise soit à nouveau représentée au Conseil fédéral grâce à l'élection de Guy Parmelin, conseiller national UDC, paysan et vigneron à Bursins.

La présence de vignerons au cœur du pouvoir garantit-elle une protection spéciale du vin vaudois sur un marché national toujours difficile ? On a vu l'action de Charles-Eugène Fonjallaz, cherchant à épargner aux vins suisses les affres d'une concurrence mortifère. Le canton de Vaud a toujours essayé d'aménager à son Chasselas national les meilleures conditions : dès 1848, les Vaudois se battront contre l'ohmgeld auquel ne veulent renoncer des Bernois amateurs d'eau-de-vie... Dans les années 1810 déjà, le gouvernement, alors encore maître de sa politique commerciale, affiche une certaine prudence dans la fixation de ses tarifs, afin de préserver les marchés que la Suisse alémanique offre à son vin : il s'agit donc de ne pas dresser des barrières douanières qui risqueraient de provoquer des mesures de rétorsion dont les vignerons pourraient souffrir⁹. Ces mesures ne protègent cependant que partiellement ceux qui vivent de la vigne dans le canton. Comme le prouve la célèbre expédition de Chabag, partie de Vevey en 1822 et qui, sous la direction de Louis-Vincent Tardent, fondera une colonie prospère sur les bords de la mer Noire, la vigne ne nourrit plus une population en constante croissance¹⁰ : l'attrait du vaste monde saisit les vignerons du cru !

⁸ Les radicaux occupent tous les sièges gouvernementaux de 1845 à 1893, sauf entre 1862 et 1866. En 1893, ils cèdent un premier siège aux libéraux, opération qui scelle leur réconciliation après de longues années d'hostilité réciproque.

⁹ Emile Buxcel, *Aspects de la structure économique vaudoise 1803-1850*, Lausanne : BHV, 1981 (BHV 71), p. 95.

¹⁰ Heidi Gander-Wolf, *Chabag. Schweizer Kolonie am Schwarzen Meer*, Lausanne : Multi-Office, 1974 ; Olivier Grivat, *Les vignerons suisses du tsar*, Chapelle-sur-Moudon : Éd. Ketty & Alexandre, 1993. François-David Noir, *Journal de voyage : Lausanne-Chabag-Odessa*, présenté et annoté par Jean-Pierre Bastian, Bière : Cabédita, 2016.



Paul Chaudet (1904-1977), vigneron de Rivaz, originaire de Corsier-sur-Vevey, politicien de droite, conseiller fédéral de 1954 à 1966, in *L'Illustré*, 1^{er} août 1955.

LE VIN ACTEUR POLITIQUE

Les inquiétudes relatives à l'avenir du vignoble, au-delà des risques de maladie qui nécessitent l'intervention récurrente de l'État, demeurent constantes. Dans ce contexte, la question fiscale est centrale, comme l'avait dévoilé l'affaire des traités commerciaux. Le danger gagne en acuité en 1933 alors que les finances de la Confédération, jusque-là solides, subissent les contrecoups progressifs de la crise économique mondiale et commencent à vaciller. Comment renflouer les caisses fédérales ? Le Conseil fédéral évoque l'idée d'un impôt sur les produits de luxe, qui inclurait le vin. Scandale dans les caves vaudoises ! Radicaux et libéraux vaudois s'opposent à une taxe qui attaquerait frontalement les vignerons. Dans un premier temps, des améliorations sont acquises, de haute lutte. Malgré leurs efforts redoublés, un impôt est toutefois décreté. Entre en scène le mouvement Ordre et Tradition qui, créé quelques années auparavant par l'avocat Marcel Regamey, s'inspire de la pensée maurrassienne et revendique un nationalisme vaudois intégral, nourri par une pensée fédéraliste et corporatiste¹¹.

Hostile aux partis politiques supposés centrés sur leurs propres intérêts, Ordre et Tradition réclame le remplacement du Parlement par une Chambre des corporations qui réconcilierait le travail et le capital par le biais des représentants du patronat, des

¹¹ Roland Butikofer, *Le refus de la modernité. La Ligue vaudoise: une extrême droite et la Suisse (1919-1945)*, Lausanne: Payot, 1996, pp. 187-207.

syndicats, des Églises et des communes, dans un cadre plus autoritaire. Prompt à dénoncer l'impéritie présumée des dirigeants cantonaux, Ordre et Tradition s'empare de la question vigneronne le 17 octobre 1933 et fonde la Ligue vaudoise, un mouvement plus large qui entretient des relations avec certains responsables libéraux et radicaux. La Ligue lance une initiative cantonale exigeant que le canton se dérobe aux injonctions fédérales. Balayée par le Grand Conseil, l'initiative obtient néanmoins un large appui populaire. Soucieuse de ne pas tout miser sur une seule carte, la Ligue dépose en parallèle une pétition visant le même objectif. Le Grand Conseil la transforme alors en une très peu contraignante résolution, qui sera transmise aux autorités fédérales. La Ligue ne désarme pas et soutient un comité de communes, composé de vignerons et de militants radicaux et libéraux, dont Paul Chaudet et Albert Massy, syndic d'Épesses et bientôt député. Celui-ci entend opposer une résistance passive aux décrets de la Confédération. Les tensions entre la Ligue vaudoise et les partis vont alors peu à peu se tendre et les radicaux finiront par interdire une éventuelle double appartenance au parti et à la Ligue. Chaudet se moquera d'ailleurs de la consigne...¹²

CONCLUSION

Bien ancrée dans l'imaginaire vaudois, la vigne ne colonise pas les Conseils de la nation. La présente contribution, bien que sommaire, a essayé de le montrer. Discrète aux avant-postes de la scène politique fédérale et cantonale, sans doute plus présente dans le contexte communal – mais des investigations plus pointues seraient nécessaires –, la vigne se tient en embuscade derrière les autres représentants des métiers de la terre. Au Conseil d'État, inspecteurs forestiers, paysans ou ingénieurs chimistes théoriciens de l'agriculture vaudoise, comme le conseiller d'État Ferdinand Porchet ainsi que le futur conseiller fédéral Ernest Chuard, jouent souvent les premiers rôles. Mais l'esprit du vin, sans hanter les couloirs du politique, imbibe une culture où trône le carnotzet, emblème d'une vie politique parfois agitée, même dans le débonnaire canton de Vaud. Ses murs de pierre savent cependant remettre dans leur juste perspective les discussions parfois trop vives qui ont pu déchirer l'ambiance sinon feutrée du Parlement...

¹² Pierre-André Bovard, *Le gouvernement vaudois de 1803 à 1962*, Morges : Éd. de Peyrollaz, 1982, p. 238.